

La charte de 10 mois d'Ecole et d'Opéra

- > Il s'agit d'un partenariat entre les trois académies de Paris, Versailles, Créteil, et l'Opéra national de Paris **avec une convention** signée par les trois recteurs et le président et directeur de l'Opéra, **et un comité de pilotage**.
- > Il s'agit d'un programme éducatif, pédagogique et culturel totalement **intégré à l'acte pédagogique**.
- > Chaque activité effectuée à l'Opéra par les élèves, doit faire l'objet d'une préparation par les élèves à l'intérieur des cours et d'un réinvestissement. L'objectif étant, en redonnant du **sens** aux apprentissages, de permettre aux élèves de retrouver **le goût d'apprendre**.
- > Il s'adresse essentiellement aux classes situées dans les **Zones d'Education Prioritaire**. Il vise particulièrement les établissements scolaires qui sont très éloignés du milieu artistique et culturel.
- > Ce programme s'inscrit pour les classes sur une durée de **deux ans** minimum avec les mêmes élèves.
- > Tous les déplacements d'élèves, en dehors des déplacements pour les spectacles, se font pendant les heures de cours.
- > Chaque classe doit, à la fin du premier trimestre, construire un **projet** suffisamment fort et large pour intéresser toutes les disciplines.
- > Le projet, une fois réalisé, doit absolument rassembler le maximum de partenaires et exercer un rayonnement sur l'ensemble de l'établissement.
- > L'entrée des élèves à l'Opéra se fait par **les coulisses**, afin que les élèves soient en contact permanent avec les 150 corps de **métiers** qui permettent chaque soir au rideau de se lever dans les deux théâtres Garnier et Bastille (l'objectif est de permettre aux élèves de **retrouver des repères** dans le monde du travail : goût de l'effort, conscience professionnelle, et fierté du travail bien fait). C'est aussi un moyen de montrer aux jeunes élèves que chacun peut avoir sa place dans ce monde et que la voie professionnelle est aussi une voie d'excellence.
- > Les élèves assistent aux spectacles présentés dans la grande salle et, avec les professeurs, doivent établir des relations avec la littérature, le cinéma, etc...
- > Des classes, choisies par les équipes enseignantes, peuvent participer aux ateliers de pratique artistique prévus à l'Opéra de Paris (danse, chant, théâtre) qui se concrétisent par un spectacle présenté à l'amphithéâtre de l'Opéra au mois de mai (le travail dans ces ateliers est aussi sur une durée de deux années pour les classes inscrites). Tous les ateliers sont dirigés par des artistes professionnels qui sont dans la dynamique de la création.
- > Ce programme repose sur le postulat suivant : l'échec scolaire n'est pas une fatalité, et l'appropriation du patrimoine culturel et artistique est un moyen d'accéder **à l'expression, à la dignité, et à la citoyenneté**.

